



ADIL 66 / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

04 68 52 00 00
contact@adil66.org

PERMANENCES

LES VENDREDIS DE L'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66) déploie ses permanences mensuelles tous les vendredis, dans les trois vallées du département.

Une équipe de juristes spécialisés sur tous les thèmes du logement et de l'habitat apporte des réponses aux problèmes rencontrés par les usagers ou les professionnels sur des questions touchant leur logement (acquisition, location, copropriété, voisinage, énergie, défiscalisation etc.).

Pour bénéficier d'une consultation juridique gratuite en lien avec le logement, il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable directement à l'ADIL 66, au 04 68 52 00 00.

Ce service public de proximité vous est offert de manière neutre, gratuite et personnalisée.

Et bien sûr l'ADIL 66 est ouverte tous les jours au centre-ville de Perpignan, pour des consultations sur place ou par téléphone, au 3 rue Emmanuel Brousse.

Permanences à

**Argelès - Céret - Maury - Caudiès de Fenouillèdes -
St Paul de Fenouillet - Saillagouse - Trouillas**

En bref,

Ce que l'ADIL fait...

...elle accueille les publics pour les informer de leur droits et devoirs en matière de logement et d'habitat en orientant si besoin vers les organismes spécialisés tels que les associations de défense des locataires ou les syndicats de propriétaires.

...elle informe et soutient ses membres et partenaires sur les problématiques liées au logement et à l'habitat.

...elle assure le lien et un relais de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement.

Ce que l'ADIL ne fait pas...

...de la gestion locative.

...tout acte administratif, contentieux ou commercial.

...la mission de défense des consommateurs.

...du conseil technique.

Contacts :

Toussainte CALABRESE, *Présidente*

Pierre LISSOT, *Directeur*

3, rue Emmanuel Brousse, 66000 Perpignan / contact@adil66.org / www.adil66.org

*L'ADIL 66 réunit l'ensemble des acteurs socio-professionnels de
l'habitat et du logement du département des Pyrénées-Orientales.*

